



Fiches-labels

La mention Fair Wear pour les produits textiles

La mention textile Fair Wear assure des conditions de travail respectueuses pour les travailleuses et travailleurs, incitant les entreprises à progresser.

La mention Fair Wear vise à garantir des conditions de travail respectueuses des droits humains dans le secteur textile. Ce n'est pas un label, mais un engagement des marques à améliorer leurs pratiques au quotidien. Les entreprises sont notées chaque année, afin d'encourager une amélioration continue au niveau du bien-être social. Que peut-on attendre de cette mention ?

Avis d'écoconso

Il est important de noter que Fair Wear n'est pas un label ou une certification en tant que tel. L'utilisation du logo témoigne de l'adhésion d'une entreprise à une série de critères définis par la Fair Wear Foundation.

L'avantage est que ce logo est régulièrement utilisé et peut être facilement trouvé, notamment dans le domaine des vêtements de travail. Il est intéressant de noter également qu'en cas de constat de problème dans une usine de fabrication, il est attendu que la marque prenne en charge la gestion du problème pour améliorer le processus de manière durable. Enfin, la transparence de la fondation Fair Wear est également une qualité intéressante à relever puisque tous les problèmes signalés sont publics.

Bémol néanmoins sur la portée l'initiative, car si celle-ci vise le respect des droits des travailleuses et travailleurs, Fair Wear aborde peu l'aspect santé. Par ailleurs d'autres fabricants du secteur textile (fibres par exemple) ne sont pas pris en compte dans la démarche de Fair Wear.

Résumé des critères

Le but de la Fair Wear Foundation est d'assurer des conditions de vie des travailleurs et travailleuses du secteur textile respectueuses des droits Humains. Le respect des guides de conduite de la Fair Wear s'applique à des entreprises et des marques, et pas à des produits spécifiques.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un label ou une certification. L'objectif n'est pas l'exemplarité

des entreprises, mais plutôt leur engagement à identifier l'amélioration de leurs pratiques et à évoluer. Les bonnes pratiques sont catégorisés en 3 niveaux, allant de « amélioration nécessaire » à « bon » et « Leader ».

Produits concernés

L'appellation Fair Wear est associée aux marques produisant des objets cousus tels que les vêtements, chaussures et sacs, textiles ménager....

L'utilisation du logo Fair Wear est uniquement autorisée pour les marques des catégories « Leader » et « bon ».

Portée du label

Ce label contient :

- des critères environnementaux : non
- des critères sociaux : oui
- des critères liés à la santé : non
- des critères liés au bien-être animal : non

L'attention est portée aux chaînes d'approvisionnement de l'assemblage de la production de vêtements: découpe, fabrication, garnitures (broderies, sérigraphies, emballage.

Critères du label

L'entreprise a une politique de diligence raisonnable en matière de droits Humains (qui s'inscrit dans l'OCDE). Celle-ci est prise en compte dans ses stratégies d'approvisionnement.

Les droits humains sont fondamentaux, et une attention particulière au genre doit être intégrée à la réflexion.

Huit exigences s'appliquent aux entreprises membres de la Fair Wear :

1. Il y a une interdiction du travail forcé. L'emploi est choisi librement.
2. Liberté d'association et des droits de négociation collective.
3. Pas de discrimination à l'emploi, d'aucune forme.
4. Pas d'exploitation ou de travail des enfants
5. Paiement d'un salaire décent. L'entreprise s'engage par ailleurs à faire augmenter les salaires dans ses chaînes de production.
6. Des heures de travail raisonnables
7. Des conditions de travail sûres et saines
8. Une relation de travail juridiquement contraignante entre l'employeur et les travailleuses et travailleurs, basée sur un contrat avec des droits et des obligations réciproques

Les stratégies d'approvisionnement sont établies sur le long terme afin d'investir dans l'amélioration des conditions de travail en offrant notamment une stabilité financière au sous-traitant.

En cas de problème, il est interdit qu'une entreprise quitte une usine sans améliorer la situation. Sauf exception, il y a lieu de ne pas quitter l'usine sans solution dans l'objectif de travailler durablement en améliorant la situation sur place.

Des **scores** sont attribués aux entreprises sur base de contrôles annuels. Ceux-ci déterminent une mention qui reflète leurs bonnes pratiques :

- *Amélioration nécessaire* (score de maximum 50): l'entreprise n'a pas su démontrer des preuves suffisantes ou a fait face à des problèmes pendant l'année. Cette catégorie n'est accessible qu'une seule année, passé ce délai l'entreprise doit augmenter son score au risque d'être licenciée du programme.
- *Bon* (score entre 50 et 74): l'entreprise a mis en place des politiques importantes en son sein et s'engage à continuer la progression.
- *Leader* (score de minimum 75): l'entreprise a intégré la mise en œuvre des principes de respect des droits humains, et ce spécifiquement en matière de prévention des risques, salaire vital et liberté d'association. Elle fonctionne dans un processus d'amélioration continue.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<https://wp.fairwear.org/wp-content/uploads/2024/02/Fair-Wear-Brand-Performance-Check-Guide-2023-.pdf>

Gestion du label

La gestion est assurée par la fondation Fair Wear, une fondation indépendante multipartite à but non lucratif constituée d'association, d'ONG et de syndicats.

Contrôle indépendant ?

Le contrôle n'est pas indépendant, il est réalisé par la fondation Fair Wear.

Site

<https://fairwear.org/>

Catalogue des produits / entreprises labellisés

<https://fairwear.org/brands>

Plus d'infos

- [Trouver un vêtement écologique et équitable grâce aux labels](#)
- [Comment choisir des vêtements bio, éthiques, écoresponsables ?](#)
- [Quel textile écologique choisir pour ses vêtements ?](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/la-mention-fair-wear-pour-les-produits-textiles>